



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond

**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement par visioconférence due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **12 mai 2021 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Carole Côté	préfète
Alain Carrier	maire de Drummondville
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire

**SONT ABSENTS MESSIEURS :**

Michel Noël	maire de Durham-Sud
Ian Lacharité	représentant de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

Sont également présents :

M. Gabriel Rioux, directeur général  
M<sup>e</sup> Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis procède à l'appel des présences.

De plus, elle souligne le départ d'un ancien membre du conseil de la MRC, monsieur Serge Ménard, décédé le 28 avril dernier à l'âge de 80 ans.

Très engagé dans sa communauté, monsieur Ménard a été maire de Drummondville et membre du conseil de la MRC de Drummond de 1983 à 1987.

Au nom du conseil de la MRC, la préfète offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à tous ses proches.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*MRC12831/05/21*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Hélène Laroche  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du conseil du 14 avril 2021**
4. **Dépôt du procès-verbal du CAP 7 avril 2021**
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
  - A) Comptes à payer / Dépôt
7. **Administration**
  - A) Entente de services en vue de l'application de la réglementation relative au déboisement sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska / Approbation
  - B) Modalités de vente des données d'orthophotographies 2020 / Approbation
  - C) Règlement numéro MRC-903 modifiant le règlement MRC-846 sur la gestion contractuelle / Avis de motion et dépôt des projets de règlements



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- D) Procès-verbal de correction en lien avec la cour municipale de Drummondville / Dépôt
- E) Fin du programme d'aide d'urgence aux entreprises de la Ville de Drummondville en appui au Fonds d'intervention pour les petites entreprises (FIPE) / Approbation

## 8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

## 9. Aménagement

- A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

### A.1) Drummondville

#### A.1.1) Règlement n°RV21-5302-1

Permettre, à l'intérieur de la zone commerciale C-404, l'usage « 5511 vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » faisant partie de la classe d'usage C-5 (commerce artériel lourd), selon certaines conditions.

#### A.1.2) Règlement n° RV21-5332

Modifier le règlement sur les PIIA afin de délimiter certains secteurs à la suite de modifications aux limites de certaines zones et l'ajout d'un plan illustrant les secteurs d'insertion

### A.2) Saint-Félix-de-Kingsey

#### A.2.1) Règlement n°547-12

Permettre les chatteries dans la zone Id-5, sous réserve de certaines restrictions quant à la cohabitation, la sécurité et la salubrité.

## 10. Gestion des cours d'eau

Aucun point

## 11. Matières résiduelles

Aucun point

## 12. Sécurité publique et civile

- A) Rapport du comité de sécurité publique / Dépôt

## 13. Développement économique, social et culture

- A) Rapport du comité culturel / Dépôt
- B) Rapport du comité Culture Centre-du-Québec / Dépôt
- C) Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) – Projets 2021 / Approbation



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- D) Demande de subvention à la Table régionale de l'Éducation Centre-du-Québec (TRECQ) pour un projet en persévérance scolaire / Approbation
- E) Demande de prolongation à l'entente entre la MRC d'Arthabaska et la MRC de Drummond dans le cadre l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) pour le projet « Portrait de la situation en matière de mobilité et scénario de desserte » / Approbation

**14. Correspondance**

- A) Informations générales

**15. Divers**

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2021**

*MRC12832/05/21*

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2021.

ADOPTÉE

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 7 AVRIL 2021**

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 7 avril 2021, tel qu'adopté par ce dernier.

**5. L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de mai 2021 est déposée pour information.



## 6. FINANCES

### A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2021. Il n'y a pas de question.

#### Mai 2021

Factures incompressibles acquittées	765 819,44 \$
Factures approuvées	54 205,15 \$
Rémunérations	10 804,66 \$
Allocations de dépenses	5 402,33 \$
Remboursements des dépenses	0 \$

## 7. ADMINISTRATION

### A) ENTENTE DE SERVICES EN VUE DE L'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION RELATIVE AU DÉBOISEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA / APPROBATION

*MRC12833/05/21*

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2016-11 relatif au déboisement de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Nicolet-Yamaska d'assurer une application optimale de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'expertise de la MRC de Drummond dans l'aménagement forestier et l'application de règlements relatifs à l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE de la MRC de Drummond est disposée à prêter sa ressource pour des services d'application du règlement relatif au déboisement de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, la MRC de Drummond a fait l'acquisition d'un drone dans le cadre des activités de gestion forestière;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente relative à l'application de la réglementation relative au déboisement sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'entente de services en vue de l'application de la réglementation relative au déboisement sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) MODALITÉS DE VENTE DES DONNÉES D'ORTHOPHOTOGRAPHIES 2020 /  
APPROBATION

MRC12834/05/21

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC du Centre-du-Québec ont mis en place un partenariat pour l'acquisition des orthophotographies pour l'ensemble du territoire centricois au printemps 2020;

CONSIDÉREANT QUE les cinq MRC ont fait l'acquisition de ces orthophotographies en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), maître d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les 5 MRC du Centre-du-Québec sont titulaires de tous les droits d'auteur sur les données d'orthophotographies de 2020, qu'elles sont les gestionnaires de ces droits et qu'elles sont autorisées à accorder tout droit relativement à celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les 5 MRC pourraient recevoir des demandes d'achat des données d'orthophotographies 2020, et qu'il y aurait lieu, dans la perspective d'une future acquisition des données d'orthophotographie en 2025, ou pour une autre année, de prévoir la création d'un fonds régional à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC est responsable de la gestion de l'argent provenant de la vente des données et que cet argent servira à la création du fonds régional;

Il est proposé par Jean Parenteau  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'adoption de la *Licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies 2020 recueillies dans le secteur de la région du Centre-du-Québec*;

D'AUTORISER la MRC de Drummond à vendre les données d'orthophotographies 2020 aux coûts présentés suivants, auxquels s'ajoutent des frais d'administration de 10% :

MRC	Coûts (sans les taxes)
5 MRC - toutes les données	10 973,33 \$
MRC d'Arthabaska	2 934,51 \$
MRC de Drummond	2 445,13 \$
MRC de Bécancour	1 806,44 \$
MRC de L'Érable	2 049,78 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	1 737,48 \$

Mosaïques (Tuiles de 2 km x 2 km)	100\$ l'unité
-----------------------------------	---------------

Photographies (vendues par paires incluant le fichier)	100 \$ la paire
--	-----------------

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, la *Licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies 2020 recueillies dans le secteur de la région du Centre-du-Québec*.

ADOPTÉE



C) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-903 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-846 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION est donné par Albert Lacroix à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement numéro MRC-903 modifiant le règlement MRC-846 sur la gestion contractuelle.

L'objet du règlement MRC-903 est de modifier le seuil d'appel d'offres public, des plafonds permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions et des délais minimaux de réception des soumissions, tel que prévu au règlement ministériel ainsi que de favoriser l'achat local.

Copie du projet de règlement MRC-903 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

D) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION EN LIEN AVEC LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE / DÉPÔT

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal de Québec, la préfète dépose une copie des documents modifiés et des procès-verbaux de correction pour l'entente et le règlement en lien avec la cour municipale de Drummondville. Les élus sont en accord avec les modifications.

E) FIN DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE EN APPUI AU FONDS D'INTERVENTION POUR LES PETITES ENTREPRISES (FIPE) / APPROBATION

*MRC12835/05/21*

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME) a été mis sur pied par le gouvernement provincial en partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation en lien avec la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, une aide financière de 1 678 629 \$ a été remise à la MRC sous forme de prêt pour venir en aide aux PME;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté la Société de développement économique de Drummondville (SDED) pour gérer le programme PAUPME;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a contribué au programme de soutien de la MRC en y apportant une contribution additionnelle de 1 200 000 \$ dédiée exclusivement aux petites entreprises de son propre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait mis sur pied un tel programme d'aide sous le nom de « Fonds d'intervention pour les petites entreprises (FIPE) », lors du conseil de mai 2020 (MRC12589/05/20), avec les modalités qui s'y rattachaient;

CONSIDÉRANT QUE le programme FIPE de la MRC est en complémentarité avec le programme PAUPME;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la MRC a également confié la gestion du programme FIPE à la SDED;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE depuis la dernière année, des prêts au montant de 310 500 \$ ont été consentis, en vertu du programme FIPE, avec la contribution additionnelle de 1 200 000 \$ de la Ville;

CONSIDÉRANT le support constant du gouvernement provincial, envers notre région, concernant les demandes de bonification supplémentaire d'aide financière pour le programme PAUMPE;

CONSIDÉRANT QU'il est inutile de maintenir en fonction le FIPE dû à l'aide financière du PAUPME;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAUPME peut subvenir totalement au besoin des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire mettre fin au programme d'aide FIPE pour tout prêt futur, étant entendu que ce programme subsiste pour les prêts déjà consentis et les modalités y étant applicables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC va rembourser la Ville de Drummondville, dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la fin du programme FIPE pour le solde inutilisé de sa contribution, soit un montant de 947 707,72 \$, auquel s'ajoute les sommes remboursées avec intérêts à la SDED pour les prêts déjà consentis, et ce, en date de la fin du programme, avec à l'appui une liste justifiant les montants remboursés et le détail des prêts consentis;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation entre la MRC et la SDED devra être amendée en conséquence;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Hélène Laroche  
ET RÉSOLU

DE METTRE FIN au programme d'aide FIPE de la MRC, étant entendu que ce programme subsiste pour les prêts déjà consentis et les modalités y étant applicables.

QUE la MRC entreprenne toutes démarches utiles ou nécessaires afin de rembourser la Ville de Drummondville pour le solde inutilisé de la contribution de la Ville, soit un montant de 947 707,72 \$, auquel s'ajoute les sommes remboursées avec intérêts à la SDED pour les prêts déjà consentis, et ce, en date de la fin du programme, avec à l'appui une liste justifiant les montants remboursés et le détail des prêts consentis.

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires en lien avec la présente.

D'AUTORISER la MRC à procéder à un amendement de son entente de délégation avec la SDED pour y enlever la délégation du Fonds d'intervention pour les petites entreprises de la Ville de Drummondville.

DE TRANSFÉRER les sommes à la Ville de Drummondville sur réception des fonds provenant de la SDED.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Ville de Drummondville et à la SDED.

ADOPTÉE





## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> mai 2021 est déposé. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

#### A.1) Drummondville

##### A.1.1) Règlement n° RV21-5302-1

*MRC12836/05/21*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV21-5302-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre, à l'intérieur de la zone commerciale C-404, l'usage « 5511 Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » faisant partie de la classe d'usage C-5 (commerce artériel lourd), selon certaines conditions d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser, à l'intérieur de la zone commerciale C-404, l'étalage extérieur de véhicules neufs ou usagés dans une cour donnant vers l'autoroute Jean-Lesage, selon certaines conditions d'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Parenteau

Appuyé par Benoît Bourque

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV21-5302-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° RV21-5302-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

##### A.1.2) Règlement n° RV21-5332

*MRC12837/05/21*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV21-5332 modifiant son règlement de plan d'implantation et d'intégration architectural n° 4304;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le plan constituant l'annexe « A » montrant les portions de territoire déjà assujetties audit règlement quant aux limites et à la dénomination de certains secteurs;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier, à la section 4 du chapitre 1, les tableaux 1 et 3, le site du secteur afin de retirer les références à des zones;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier, au chapitre 2, la dénomination de certains secteurs en concordance aux modifications effectuées au plan constituant l'annexe « A » et aux tableaux 1 et 3;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajouter l'annexe « C » et d'y inclure le plan relatif aux secteurs d'insertion (catégorie F);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Jean-Guy Hébert

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV21-5332 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architectural de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° RV21-5332 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.2) Saint-Félix-de-Kingsey

A.2.1) Règlement n° 547-12

*MRC12838/05/21*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement n° 547-12 modifiant son règlement de zonage n° 547;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre les chatteries dans la zone Id-5, sous réserve de certaines restrictions quant à la cohabitation, la sécurité et la salubrité;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Guy Lavoie

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 547-12 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 547-12 à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉE



## **10. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun point.

## **11. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun point.

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT**

Mme Laroche dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique qui s'est tenue le 25 mars dernier. Il n'y a pas de question.

## **13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

### **A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT**

M. Jean Parenteau dépose le rapport de la rencontre du comité culturel qui s'est tenue le 8 avril 2021. Il n'y a pas de question.

### **B) RAPPORT DU COMITÉ CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT**

Mme Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du comité Culture Centre-du-Québec qui s'est tenue le 14 avril dernier. Il n'y a pas de question.

### **C) FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO) – PROJETS 2021 / APPROBATION**

*MRC12839/05/21*

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse se sont rencontrés le 27 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation des projets suivants, déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- La Maison Normand Léveillé pour le projet Enfin chez moi, visant le développement d'un sentiment d'appartenance, à développer et consolider l'esprit de communauté entre les futurs locataires, vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, pour une somme de 4 670 \$;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- Action Toxicomanie pour la création d'un nouveau poste d'agent de développement volet famille et communauté, afin de soutenir les parents qui s'inquiètent des habitudes de consommation de leurs adolescents, pour une somme de 8 000 \$;
- Atelier culinaire meilleur après, organisme à but non lucratif prônant l'anti-gaspillage, l'autonomie et la sécurité alimentaire par l'éducation et la sensibilisation. Leurs activités courantes consisteront à faire de la récupération de denrées chez les producteurs et autres intervenants alimentaires qui auraient été gaspillées sans leur intervention, et ensuite les valoriser de différente façon au profit de la communauté. Une somme de 8 000 \$ leur est accordée pour l'acquisition d'équipement en vue du démarrage de leur projet;
- La Fondation de la Tablee populaire, pour la cause des P'tites boîtes à lunch, pour une somme de 8 000 \$. Les membres du comité FASO invitent les municipalités de la MRC de Drummond à se joindre à cette contribution étant donné l'impossibilité de tenir un tournoi de golf pour la cause cette année;
- Un soutien à la publication du journal L'Express, par des jeunes de Partenaire 12-18 de la MRC de Drummond, d'une entrevue avec une personnalité inspirante, pour une somme de 575 \$.

CONSIDÉRANT QUE ces projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Line Fréchette  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 4 670 \$ à la Maison Normand Léveillé, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à Action Toxicomanie, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à Atelier culinaire meilleur après, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à la Fondation de la Tablee populaire pour la cause des P'tites boîtes à lunch, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 575 \$ pour la publication d'une entrevue dans le journal L'Express par les jeunes de Partenaire 12-18, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution au promoteur du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

D) DEMANDE DE SUBVENTION À LA TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION  
CENTRE-DU-QUÉBEC (TRECQ) POUR UN PROJET EN PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE / APPROBATION

*MRC12840/05/21*

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une demande de soutien financier à la Table régionale de l'Éducation Centre-du-Québec (TRECQ) dans le cadre de l'appel de projets locaux en persévérance scolaire dans la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets vise à soutenir la mise en œuvre de projets locaux en persévérance scolaire et éducative chez les jeunes durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'UN projet a été créé pour cet appel de projets, soit « Un conte réinventé », destiné aux camps de jour en milieux ruraux pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de stimuler l'intérêt de la lecture chez les jeunes par l'offre de diverses activités ludiques dans les camps de jour ruraux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE onze camps de jour ruraux ont affirmé leur intention de participer à ce projet s'il est mis en œuvre par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'aucune implication financière de la MRC ni des municipalités participantes n'est requise dans la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé par M. Jocelyn Proulx et Mme Danielle Ménard à la date limite de la fin de l'appel de projets au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet est prêt à être déployé advenant une réponse positive à l'aide financière demandée à la TRECQ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de la TRECQ est essentielle à la réalisation de ce projet à l'été 2021 par la MRC;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Hélène Laroche

ET RÉSOLU

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à la TRECQ confirmant ainsi notre intérêt à obtenir une aide financière au projet déposé par la MRC dans le cadre de l'appel de projets locaux en persévérance scolaire.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier advenant une réponse positive de la TRECQ.

ADOPTÉE

E) DEMANDE DE PROLONGATION À L'ENTENTE ENTRE LA MRC  
D'ARTHABASKA ET LA MRC DE DRUMMOND DANS LE CADRE L'ALLIANCE  
CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (AC SIS)  
POUR LE PROJET « PORTRAIT DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ  
ET SCÉNARIO DE DESSERTE » / APPROBATION

*MRC12841/05/21*

CONSIDÉRANT QUE le projet « Portrait de la situation en matière de mobilité et scénario de desserte » présenté par la MRC de Drummond et accepté par la Table des MRC le 5 juin 2020, avait vu leur demande d'aide financière coupée en raison de l'épuisement des fonds de l'Alliance centricoise pour la solidarité dans Drummond;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'une somme de 18 000 \$ supplémentaire fut accordée à la MRC de Drummond pour son projet suite à une attribution de sommes disponibles dans l'enveloppe du Fonds de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACISIS);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cette somme permettra à la MRC de Drummond de poursuivre la deuxième phase du projet déposé à l'Alliance, soit pour de l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un projet en transport collectif et adapté sur son territoire, si le conseil souhaite aller de l'avant, suite à la présentation de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un tel projet requiert du temps et des efforts sur le terrain, une demande de prolongation s'avère nécessaire pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT QU'advenant un non-souhait par le conseil de mettre en place un projet de transport collectif et adapté suite au projet d'étude pour quelques raisons que ce soit, le projet se conclura plus tôt et les sommes non-engagées retourneront dans l'enveloppe territoriale du Fonds régional de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

DE DEMANDER une prolongation de l'entente au 31 décembre 2022, permettant ainsi de procéder à la phase complète de mise en œuvre et de démarrage du projet, tout en bénéficiant d'accompagnements;

D'AUTORISER M. Gabriel Rioux à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, un avenant au protocole d'entente signé le 15 mars 2021 dans le cadre de l'Alliance Centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) 2018-2023.

ADOPTÉE

## 14. CORRESPONDANCE

### A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

11 mars 2021	MRC d'Antoine-Labelle / Résolution demandant à la SHQ de bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes (CGP)
30 mars 2021	Culture Centre-du-Québec / Remerciements pour la participation, en tant que partenaire, de la MRC de Drummond à la 17 <sup>e</sup> édition du GalArt qui s'est déroulée le 25 mars dernier
7 avril 2021	Agence forestière des Bois-Francs / Taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus –L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en mars 2020, la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (2020, c.7)



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 13 avril 2021 Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec / Invitation à la remise des prix pour la 23<sup>e</sup> édition du Gala régional du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec
- 14 avril 2021 MRC Matawinie /Résolution demandant au gouvernement du Québec d'assouplir les certaines règles de la convention d'aide financière
- 21 avril 2021 MRC de Portneuf / Résolution demandant au gouvernement d'apporter des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs pour permettre aux municipalités et aux MRC de procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- 27 avril 2021 MRC de Montcalm / Résolution demandant ministère des Transports de respecter les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme
- 3 mai 2021 Municipalité de Lefebvre / Résolution mandatant le service d'urbanisme de la MRC de Drummond afin de soutenir la municipalité dans le processus d'élaboration du dossier argumentaire en vue d'une demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement

## 15. DIVERS

Aucun point

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation de la COVID-19, le conseil se tenait à huis clos. Toutefois, l'ordre du jour était disponible sur le site internet de la MRC de Drummond et les citoyens étaient invités à y poser leurs questions. De plus, la séance du conseil a été enregistrée puis diffusée sur le site internet de la MRC.

Mme Côté mentionne que la MRC a reçu une question de la part d'une résidente de Saint-Germain-de-Grantham demandant si une politique municipale de participation publique avait été adoptée au conseil des maires de la MRC, à la suite du projet de loi 122 du gouvernement du Québec datant de 2017.

Le directeur général adjoint répond à la question en mentionnant que la MRC n'est pas soumise à la même réglementation que les municipalités locales. Toutefois, elle s'est conformée aux normes établies par le gouvernement provincial et respecte tous les objectifs du projet de loi 122 qui s'applique à elle. Pour plus d'informations, il invite la citoyenne à communiquer avec le service du greffe de la MRC.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

*MRC12842/05/21*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Diane Bourgeois  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 19.

---

Carole Côté  
Préfète

---

Gabriel Rioux  
Directeur général